



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

OBJET : Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité qu'il y aura séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, le 2 mai 2022 à 19 h 30.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot numéro 5 145 611 du cadastre du Québec (71, boulevard Léon-Couture)

Demande de François-Olivier Roy portant le numéro 2022-04-0011 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de permettre l'agrandissement d'une résidence à 0.7 mètre de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 2 mètres contrairement à la grille de zonage « H7 » et tel que prescrit à l'article 1.1.10 du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur.

Lot numéro 6 317 479 du cadastre du Québec (62, rue du Boisé)

Demande de Ludovic Robert portant le numéro 2022-04-0012 et ayant pour effet, si la demande est accordée, de régulariser la hauteur d'un mur de garage de 3.84 mètres de hauteur contrairement à l'article 5.4.2.1 du règlement de zonage en vigueur numéro 003-2013, lequel prescrit une hauteur maximale de 3.5 mètres.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 13 AVRIL 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Val-des-Sources, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 13 avril 2022 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 avril 2022.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**